

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le cinquième (5^e) jour du mois de mars 2012, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :
Steeve Lizotte, Vincent Dufour, Claude Poulin, Marc-André Jean et Gilles Harvey sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Est aussi présent monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint / greffier.

Monsieur Antonin Tremblay étant absent.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 04 et prend fin à 19 h 06.

Rés # 12-03-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 12-03-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2012

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2012 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 12-03-03 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 152

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 152, relatif aux usages conditionnels.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2012. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 12-03-04 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 154

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 154, sur la réhabilitation des installations sanitaires.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2012. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 12-03-05 **ATTESTATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS QUE LES COMPENSATIONS VERSÉES POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL ONT ÉTÉ UTILISÉES CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DUDIT PROGRAMME**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 1 669 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dûment complétée ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Gilles Harvey , il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

Rés # 12-03-06 **MANDAT À NOTRE VÉRIFICATEUR POUR RÉDIGER UN RAPPORT SPÉCIAL DE VÉRIFICATION RELATIF À LA REDDITION DE COMPTES 2011 DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater notre vérificateur, la firme *Benoit Côté, comptable agréé*, pour produire un « rapport spécial de vérification », conforme au libellé recommandé dans les chapitres 5805 et 5815 de la partie II du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), relativement à la reddition de comptes 2011 du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*, qui nous est accordé par le ministère des Transports du Québec.

Rés # 12-03-07 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE REPRENDRE À SA CHARGE L'ENTRETIEN DU CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec a adopté, le 18 décembre 1992, le projet de Loi 57 sur la voirie, devenu *Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives*, entré en vigueur suite à la publication d'un décret, paru dans la *Gazette officielle du Québec*, le 1^{er} avril 1993, de par lequel ce projet de loi décrétait que l'entretien (été comme hiver) du chemin de Port-au-Persil devienne sous la responsabilité de la Municipalité de Saint-Siméon ;

CONSIDÉRANT que le ministre des Transports du Québec a le pouvoir de modifier la pondération attribuée à un des éléments cotés dans une municipalité s'il lui est fait preuve qu'il y a lieu d'agir ainsi ;

CONSIDÉRANT que le chemin de Port-au-Persil donne maintenant accès à des infrastructures d'importance régionale, soit le *Pôle de découverte de Port-au-Persil*, situé à l'intérieur des limites du Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent, où l'on peut avoir accès à un pavillon d'accueil et de services, à des aires de stationnement, à une halte routière (parc, sentiers pédestres, bancs et tables de pique-nique, etc.), au quai de Port-au-Persil et à une rampe de mise à l'eau ;

CONSIDÉRANT que le secteur de Port-au-Persil fait partie de l'*Association des plus beaux villages du Québec*, depuis sa fondation, soit en 1997 ;

CONSIDÉRANT que la susdite association a pour objectif de susciter la préservation, la mise en valeur et la promotion économique et culturelle des *noyaux villageois* et des *hameaux les plus représentatifs de l'occupation humaine* sur le territoire du Québec, tant dans leurs aspects géographique qu'historique et culturel, et qui présentent des ensembles authentiques et harmonieux du patrimoine naturel, humain et architectural formant un paysage de grande qualité ; créant ainsi une affluence encore plus importante de touristes dans le secteur de Port-au-Persil ;

CONSIDÉRANT que l'entretien du pont de la rivière du Port-au-Persil, ainsi qu'une bande de 15 mètres située de part et d'autre de celui-ci, a été repris par le ministère des Transports du Québec (MTQ) depuis le 19 décembre 2007, en vertu du Décret 1176-2007 ;

CONSIDÉRANT que le chemin de Port-au-Persil dessert deux (2) entités municipales, soit la Municipalité de Saint-Siméon et la Ville de La Malbaie ;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu, dans un souci d'équité avec l'ensemble du réseau routier québécois, de reconsidérer la classification de cette route dans le réseau collecteur ;

À CES CAUSES sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à messieurs Pierre Moreau et Norman MacMillan, respectivement ministre et ministre délégué aux Transports du Québec, de modifier la pondération attribuée au *chemin de Port-au-Persil* et de reclasser celui-ci dans le « réseau collecteur ».

c.c. Ville de La Malbaie.

Rés # 12-03-08 RECONDUIRE LE MANDAT DE 4 MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire, pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 3 mars 2014, les mandats de mesdames Diane Dufour et Thérèse Savard-Dufour, ainsi que de messieurs Alain Desbiens et Vincent Dufour, comme membres de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU), selon les mêmes conditions que celles édictées à la résolution numéro « 05-03-11 » et le règlement numéro 17.

**Rés # 12-03-09 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE
DU QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Christine Dufour à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'assistance financière aux manifestations locales pour la Fête nationale du Québec 2011 ».

c.c. SNQ de La Capitale.

**Rés # 12-03-10 NOMINATION D'UN ÉLU À TITRE DE RESPONSABLE DU
DOSSIER DE LA ROUTE BLEUE DE CHARLEVOIX**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Steeve Lizotte à titre de responsable du dossier de la *Route bleue de Charlevoix*.

**Rés # 12-03-11 DEMANDE DE SUBVENTION ET/OU D'AIDE FINANCIÈRE DES
ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL)**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'exiger d'un organisme à but non lucratif (OBNL), le dépôt de son rapport financier de l'année précédente et d'un plan d'action, à chaque fois qu'il procède à une demande de subvention et/ou d'aide financière auprès de la municipalité.

**Rés # 12-03-12 ACHAT DE BLOCS DE BÉTON DÉCORATIF POUR L'INTER-
SECTION DES RUES DE LA FABRIQUE ET SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions, relativement à l'achat de *blocs de béton décoratifs* pour aménager l'intersection des rues de la Fabrique et Saint-Laurent, soit de la part de « BMR Henri Jean & Fils inc. » et « Matériaux et Quincaillerie R.J.M. inc.» ;

ATTENDU QUE le commerce « BMR Henri Jean & Fils inc.» a soumis le plus bas prix ;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise locale si située au-delà de 10% plus élevée ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de blocs de béton décoratifs auprès de « BMR Henri Jean & Fils inc.», pour la somme de 6 467,81 \$ (taxes incluses).

**Rés # 12-03-13 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NO. 11-12-08 – REMPLA-
CEMENT DES PORTES DU GARAGE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE nous avons modifié le devis relatif au remplacement des portes de garage de l'édifice des travaux publics afin de demander aux fournisseurs exactement les mêmes spécifications ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger la résolution numéro 11-12-08 ;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions, soit de la part de « Vitrierie Côté inc. » et « Matériaux et Quincaillerie R.J.M. inc. » ;

ATTENDU QUE le commerce « Vitrierie Côté inc. » a soumis le plus bas prix, soit 8 590 \$, plus les taxes ;

ATTENDU QUE l'article 4 « Processus d'acquisition – 2^{ième} Champ (achat entre 500 \$ et 24 999 \$) » de la *Politique d'approvisionnement et d'achat local de la Municipalité de Saint-Siméon*, adoptée le 5 décembre 2011, stipule que l'achat d'un bien ou d'un service d'un montant égal ou supérieur à 10% d'un fournisseur inscrit à notre banque de fournisseurs et qui a une place d'affaires dans la municipalité peut être effectué ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution numéro 11-12-08 et de procéder à l'achat de *deux (2) portes de garage* pour l'édifice des travaux publics auprès de « Matériaux et Quincaillerie R.J.M. inc.», pour la somme de 9 442,40 \$ (plus les taxes).

Rés # 12-03-14 RATIFIER L'EMBAUCHE D'UNE FIRME POUR LES TRAVAUX DE SURVEILLANCE DE LA CONFECTION DES DALLES POUR LA RAMPE DE MISE À L'EAU DU QUAI DE PORT-AU-PERSIL

Suite aux prix reçus de la part des firmes d'ingénieurs-conseils « Génivar et LVM inc. », relativement aux travaux de surveillance de la construction des dalles de la rampe de mise à l'eau du quai de Port-au-Persil, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer ledit contrat de surveillance à la firme *Génivar*, selon les termes de son offre de services professionnels déposée le 7 février 2012.

Rés # 12-03-15 APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DE NOS PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME

Suite au refus de la MRC de Charlevoix-Est, pour manque de temps, de soumettre à notre municipalité un prix pour effectuer les travaux de réfection de nos plans et règlements d'urbanisme, pour les rendre conformes à son nouveau *schéma d'aménagement et de développement*, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame la directrice générale à procéder à une demande d'appel d'offres publique pour que soient effectués les susdits travaux.

Rés # 12-03-16 FORMATION D'UN NOUVEAU COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon n'a pas encore formé de *comité de sécurité civile municipale* depuis que le regroupement des anciennes municipalités de Saint-Siméon Village et Saint-Siméon Paroisse en 2001;

CONSIDÉRANT qu'il est important que la Municipalité de Saint-Siméon se munisse d'un tel comité pour faire face adéquatement à toute mesure d'urgence ;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur des mesures d'urgence municipal a besoin d'aide pour assurer la sécurité des citoyens lors d'une mesure d'urgence ;

CONSIDÉRANT l'aide que peut nous apporter Mme Véronique Duval-Martin, Conseillère en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik, pour la formation d'un tel comité ;

CONSIDÉRANT l'article que nous avons fait paraître dans le bulletin municipal *le Haut-Parleur*, au début du mois de février 2012, relativement au recrutement de bénévoles pour former le susdit comité ;

À CES CAUSES sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la formation d'un nouveau *comité de sécurité civile municipal* et à cette fin :

- requérir les services de Mme Véronique Duval-Martin, Conseillère en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik, pour nous aider à procéder à la formation d'un tel comité ;
- contacter toutes les personnes nous ayant offert leurs services pour faire partie dudit comité ;
- de nommer le monsieur Vincent Dufour, comme représentant du conseil, pour siéger aussi sur celui-ci.

Rés # 12-03-17 **ACHAT DE CHANDAILS (T-SHIRT) POUR LES EMPLOYÉS**
ATTENDU QUE nous avons reçu quatre (4) propositions, relativement à l'achat de 100 *chandails du style « T-shirt »*, pour nos employés municipaux, de la part des entreprises suivantes, soit :

- Broderie R.B.
- La Maison de la Publicité inc.
- Publicité Claude Rivard
- Publicité C. Lapointe ;

ATTENDU QUE l'entreprise « La Maison de la Publicité inc. » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de cent (100) chandails à manches courtes, communément appelés « T-shirt », pour les employés des différents services de notre municipalité, auprès de l'entreprise *La Maison de la Publicité inc.* au coût de 895 \$, plus les frais de transport et les taxes.

Rés # 12-03-18 **AUTORISATION À LA CIE CINELANDE POUR TOURNER DES PLANS AU-DESSUS DE NOTRE MUNICIPALITÉ**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la compagnie *Cinelande* à tourner des plans à partir d'un hélicoptère, pour de la publicité, un court métrage, etc., au-dessus du territoire de notre municipalité, pendant les mois de mars et avril 2012, d'une durée d'une journée.

Rés # 12-03-19

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT AFIN D'EN RENFORCER LE RESPECT

CONSIDÉRANT que le projet de loi n^o 89, *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect*, a été sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec le 5 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative vise à accroître la protection de l'environnement par la mise en place de peines plus sévères et de sanctions administratives pécuniaires;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative accorde des pouvoirs d'ordonnance au ministre ainsi qu'aux personnes désignées par celui-ci;

CONSIDÉRANT que, lors d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements, l'administrateur ou le dirigeant de la personne morale sera présumé avoir commis lui-même cette infraction, à moins qu'il établisse qu'il a fait preuve de diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour la prévenir;

CONSIDÉRANT que les municipalités, leurs dirigeants et les administrateurs doivent se conformer aux nouvelles mesures découlant de cette loi;

CONSIDÉRANT que ce changement d'approche obligera les municipalités à mettre en place des systèmes de gestion et de suivi environnementaux parfois lourds et coûteux;

CONSIDÉRANT que, depuis le 4 novembre 2011, l'obtention, le maintien ou le renouvellement d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement sont conditionnels à la production de certains documents par les dirigeants et administrateurs des municipalités, dont un formulaire de déclaration obligatoire;

CONSIDÉRANT que, dorénavant, les administrateurs des municipalités devront obligatoirement déclarer s'ils ont été reconnus coupables d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement, à une loi fiscale ou à un acte criminel;

CONSIDÉRANT qu'en cas de refus des administrateurs des municipalités de remplir le formulaire de déclaration, l'émission des autorisations sera compromise et que ce refus pourra être retenu comme un motif d'infraction à la présente loi;

CONSIDÉRANT que les personnes désignées par le ministre peuvent, depuis le 1^{er} février 2012, imposer des sanctions administratives pécuniaires lorsqu'une municipalité, un de ses employés ou de ses mandataires commet une infraction à la loi;

CONSIDÉRANT les implications et les conséquences qu'a cette loi sur les nombreuses demandes d'autorisation qui seront déposées par les municipalités au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux se voient déjà dans l'obligation de se soumettre à un code d'éthique;

À CES CAUSES sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'exprimer l'objection de la Municipalité de Saint-Siméon à l'endroit des nouvelles mesures de contrôle et de reddition de comptes qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise de cette loi;
- de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne pas assujettir les municipalités à cette loi;
- de transmettre la présente résolution à monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Rés # 12-03-20 EMBAUCHE DE M. RICHARD OUELLET POUR LES ORDURES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche, pour la période comprise entre le printemps et l'automne 2012, de M. Richard Ouellet, pour effectuer le ramassage et le transport, dans le conteneur situé sur le chemin de la Mer, des ordures du Parc municipal de la Baie-des-Rochers et le nettoyage des environs des conteneurs à déchets desservant les propriétaires de chalets et situés aux entrées des chemins :

- du lac Roger
- du lac de la Baie-des-Rochers
- du lac Port-aux-Quilles

après le passage du camion servant à la collecte et au transport des déchets entreposés à l'intérieur desdits conteneurs, selon les termes de sa demande datée du 23 février 2012.

Rés # 12-03-21 DÉCLARATION MILIEU R.A.D.O.S.

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers faire la déclaration suivante :

« En signant cette déclaration nous, les représentants de la Municipalité de Saint-Siméon, nous affichons officiellement comme un milieu R.A.D.O.S., c'est-à-dire un milieu qui Respecte et Accepte la Différence liée à l'Orientation Sexuelle. Nous nous engageons, par la présente à ne tolérer aucune forme d'homophobie dans notre milieu et à faire en sorte que tous les individus qui y évoluent y retrouvent le respect et l'acceptation auxquels il ont droit. Nous nous engageons à porter et à véhiculer les valeurs de justice, d'égalité et de dignité pour tous. Travaillons ensemble pour que l'homophobie et toutes les conséquences dramatiques qui en découlent soient contrées par les actions concrètes qui suivront cette prise de position que nous signons aujourd'hui. »

Rés # 12-03-22 RENOUVELLEMENT MANDAT À NOS PROCUREURS

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente de consultation juridique avec nos procureurs Heenan, Blaikie, Aubut selon leur proposition du 2 février 2012 au montant de 900 \$ plus les taxes pour l'année 2012.

Rés # 12-03-23 LES ARTS ET LA VILLE - GALA DE LA REMISE DES PRIX 2012

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur le Maire Sylvain Tremblay soit délégué pour assister au 25^e anniversaire du gala de remise des prix 2012 *Les Arts et la Ville*, qui se déroulera à Rouyn-Noranda le 17 mai 2012. Les frais de déplacement seront défrayés selon les normes des règlements No.7 & 75.

Rés # 12-03-24 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

-	Centre d'études collégiales en Charlevoix, Gala de la réussite 2011-2012	25,00 \$
-	Association bénévole de Charlevoix :	
-	commandite pour la Semaine de l'action bénévole 2012	25,00 \$
	Plus un billet pour le brunch du 15 avril 2012	
-	aide financière pour le service de « popote-roulante » (soit le même montant que l'an passé)	2 170,00 \$
-	Association des plus beaux villages du Québec :	
-	cotisation de base pour le livre-guide 2012-13-14	300,00 \$
-	Pré-achat de 23 exemplaires du livre-guide	373,06 \$
-	Fédération des Villages-relais, cotisation 2012	697,00 \$
-	Chevaliers de Colomb – Assemblée Mgr Félix-Antoine Savard (1977), une demi-page publicité bottin cérémonie d'accueil du 4 ^{ième} degré	75,00 \$
-	Tourisme Charlevoix, 1 billet gala des grands prix du tourisme québécois de Charlevoix	65,00 \$
-	COMUR – Cotisation 2012	100,00 \$
-	Hebdo Charlevoisien, commandite Carnaval pour activité <i>La Reine de Charlevoix 2012</i>	250,00 \$

Rés # 12-03-25 COMMISSION ITINÉRANTE SUR LE FINANCEMENT DES PROJETS VERTS

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur le Maire Sylvain Tremblay et monsieur Martin Guérin, agent de développement, soient délégués pour assister à la *Commission itinérante sur le financement des projets verts*, mise sur pieds par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), en collaboration avec le Fonds vert de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM), qui se déroulera à Québec le 13 mars 2012. Les frais de déplacement seront défrayés selon les normes des règlements No.7 & 75.

Rés # 12-03-26 COMPTES

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

-	Comptes (C1209807 à C1209889 et I1200002)	279 340,57 \$
-	Salaires et rémunérations des élus	34 243,16 \$

TOTAL **313 583,73 \$**

CORRESPONDANCE :

- **LA VILLE DE LA MALBAIE**
Refus pour que la Municipalité de Saint-Siméon puisse installer une enseigne à l'intersection ouest du chemin de Port-au-Persil et la Route 138 (boulevard Malcom-Fraser).
- **RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX**
Addition d'un permis pour vendre sur terrasse au Casse-Croûte de l'Attente.
- **CAMP ARTHUR SAVARD**
Demande d'appuie pour un changement de vocation.
- **AU COEUR DES ARTS DE SAINT-SIMÉON**
Avis que l'événement n'aura pas lieu en 2012.
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**
 - o réalisera une étude sur la faisabilité technique d'une traverse entre Rivière-du-Loup et Saint-Siméon à l'année et l'impact d'une prolongation dudit service sur les traverses concurrentes.
 - o Accusé de réception de notre demande de rencontre dans le dossier de « traversée d'agglomération ».
- **MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
Accusé de réception de notre réclamation relative au sinistre des 28 et 29 août 2011.
- **TER O VIE**
Demande pour rencontrer le conseil.
- **COMMISSION DE TOPONYMIE**
Officialisation du « chemin de la Cinquième-Chute ».

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 53 et prend fin à 20 h 05.

Rés # 12-03-27

FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 05.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Gérald Bouchard
Directeur général adjoint / Greffier